

## **Nouveauté : Prise de rendez-vous en ligne pour les renouvellements de carte de résident 10 ans**

Dans le cadre de sa démarche qualité, la préfecture de la Drôme facilite vos démarches. Ainsi, les ressortissants étrangers qui souhaitent renouveler leur carte de résident de 10 ans, peuvent dès à présent prendre rendez-vous sur le site Internet des Services de l'État dans la Drôme.

Pour prendre rendez-vous : [www.rdv.drome.gouv.fr](http://www.rdv.drome.gouv.fr)

Les demandes de duplicatas, de changements d'adresse et les retraits de titres de séjour ne sont pas traités par cet outil. La liste des pièces justificatives pour effectuer cette démarche est annexée à la convocation qui vous sera adressée après avoir pris un rendez-vous. Ce service ne sera pas accessible sur les périodes suivantes : du 21 décembre 2015 au 01 janvier 2016 inclus.